

■ **Séance du vendredi 12 décembre 2014 à 20 h 30**

L'an deux mille quatorze et le douze décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la salle du conseil de la mairie de MONTELS sous la présidence de Monsieur Ludovic RAU, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

<b>ORDRE DU JOUR :</b>
<b>1.</b> Pose de deux panneaux en occitan
<b>2.</b> Rémunération agent recenseur
<b>3.</b> Informations et Questions diverses

**Etaient présents :** -BRUN Céline- CLOT Marie-Christine-BOYER Monique- VIRILLI M. Christine  
SOUTIE Didier-ROULAND Robert-SOUPART Patrick-RAU Ludovic-ALAJARIN Frédéric -GLAUDIS Frédéric  
**ABSENTS :** ARTUSO Christel

Monsieur ALAJARIN Frédéric a été désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ludovic RAU, Maire qui constate que 10 Conseillers Municipaux sur 11 sont présents et que le conseil peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 21 novembre 2014 n'appelant pas de modifications, est adopté à l'unanimité des membres présents.

**1. Pose de deux panneaux en occitan**

Le Maire, ayant exposé les faits ;

Soucieux de valoriser son patrimoine occitan millénaire, véritable clef de compréhension de l'environnement naturel et sociétal tarnais, le Conseil Municipal de la commune de Montels, après en avoir délibéré, répond favorablement à l'appel à projet du Département du Tarn qui permet :

- **le financement à 80 % du coût de deux croix occitane qui seront placées sous les panneaux d'entrée d'agglomération ;**
- **la prise en charge intégrale de la pose des panneaux susnommés par les services routiers du Département.**

**La municipalité de Montels confirme :**

- **Vu que notre commune fait partie des communes dont le nom en occitan est identique au nom en français ;**

**Le choix est porté sur l'acquisition de deux panneaux portant la croix en occitan qui seront positionnés sous les panneaux en français existants aux entrées de la commune.**

**Les panneaux d'entrée en agglomération ne sont pas positionnés sur une R.D.**

**2. Rémunération agent recenseur**

Le Maire, ayant exposé les faits ;

- Vu le recensement de la population devant être effectué en janvier 2015 ;
- Vu la délibération en date du 19 septembre 2014, nommant Mme Nicole ARTUSO en tant qu'agent recenseur de la commune ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, décide :

- **de verser à Mme Nicole ARTUSO une rémunération forfaitaire, à hauteur de 436 € (hors CSG et RDS) pour le travail**
- **qui sera effectué et correspondant au recensement de la population**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce recensement.**

Plus aucune question ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 10.

Ludovic RAU	Christel ARTUSO	Frédéric ALAJARIN
Céline BRUN	Monique BOYER	M. Christine CLOT
Frédéric GLAUDIS	Robert ROULAND	Patrick SOUPART
Didier SOUTIE	M. Christine VIRILLI	